

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0124 Séance du Conseil : 12 MAI 2025
APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX REUT STEP ARGELÈS-SUR-MER	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 mai 2025 à l'Espace Jean Latrobe – Salle Carignan - situé Rue du Château à Ortaffa (66560), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Antoine PARRA, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR.

Étaient absents/excusés :

Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 5

Secrétaire de Séance :

Raymond PLA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250512-DL2025-0124-DE
Date de télétransmission : 13/05/2025
Date de réception préfecture : 13/05/2025

La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) constitue une ressource alternative permettant de limiter localement les prélèvements dans le milieu naturel contribuant ainsi au retour de l'équilibre quantitatif.

Un arrêté préfectoral n° DREAL/DMMC/2025034-001, autorisant la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration d'Argelès-sur-Mer pour l'irrigation des cultures a été délivré le 3 février 2025.

Afin de donner suite au lancement de ce projet, un marché en procédure négociée conformément à l'article R.2124-4 du Code de la Commande Publique a été lancé le 7 janvier 2025.

Ce marché a été divisé en deux lots comme suit :

- Lot 1 : Pose des réseaux et des bornes d'irrigation :
 - Réseau principal composé de 10 490 ml en DN300 mm en PN25 et 4 580 ml en DN250 PN20 en fonction des tronçons
 - Franchissements spécifiques : travaux en rivière, forage dirigé sous rivière et fonçage sous route départementale.
 - Réseau secondaire composé de 3 115 ml en DN80, 100, 150 et 200 en PN25 en fonction des tronçons
 - Installation et alimentation de 17 bornes d'irrigation,
 - Système de gestion des tours d'eau à la demande via un logiciel spécifique avec application sur mobile.
- Lot 2 : Construction du traitement complémentaire en station d'épuration :
 - Construction d'un bâtiment de traitement
 - Unité de traitement par filtration gravitaire et rayonnement UV de capacité 500 m3/h
 - VRD
 - Instruments de mesure / automatisme / télésurveillance / Supervision
 - Poste de relevage de capacité 500 m3/h équipé de 4 pompes
 - Réservoirs de stockage en acier boulonné couvert
 - Poste de chloration avec cuve de stockage Javel liquide
 - Station de surpression de 400 m3/h à 20 bars

La commission d'appel d'offres (CAO), qui s'est réunie le 06 mai 2025, a fait le choix suivant :

- Lot 1 : Pose des réseaux et bornes d'irrigation :

L'offre du **groupement SAS SOL FRERES / SAS FABRE FRERES**, dont le mandataire désigné est la société SAS SOL FRERES ; domiciliée 11 traverse de Saint-André – 66 690 PALAU DEL VIDRE – SIRET 328 322 615 00035, **sur la base de la variante 1 - canalisations en fonte**, pour un montant global de l'ordre de **9 450 185.23-€ HT, soit 11 340 222.28-€ TTC** (onze millions trois cent quarante mille deux cent vingt-deux euros et vingt-huit centimes toutes taxes comprises).
- Lot 2 : Traitement REUT :

L'offre du **groupement OTV SUD OUEST/SAS TOUJA/SAS SOL FRERES/SAS EPUR/ EURL MED/ARCHITECTURE**, dont le mandataire désigné est la société OTV SUD OUEST ; domiciliée Rue de Cabanis – BP 14210 – 31 242 L'UNION cedex – SIRET 433 998 473 00444, sur la base de la proposition variante de la société OTV, pour un montant global de l'ordre de **3 498 000.00-€ HT, soit 4 197 600.00-€ TTC** (quatre millions cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent euros toutes taxes comprises).

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire :

- De se prononcer sur le choix de la CAO tel que proposé ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui a fait le choix de retenir les sociétés sus-indiquées,

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier,

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/05/2025

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.